



SITUATION OF PROTECTION AND PRESERVATION OF ENVIRONMENT AND NATURE IN CAMEROUN (CENTRAL AFRICA)

**By Jean Claude MBEDE FOU DA
Journalist - CAMEROUN**

With the support of Polytechnico de Milano

PLAN

- INTRODUCTION

I- PRESENTATION GENERAL

II- SITUATION DES FORETS

III- SITUATION DE LA FAUNE

- CONCLUSION

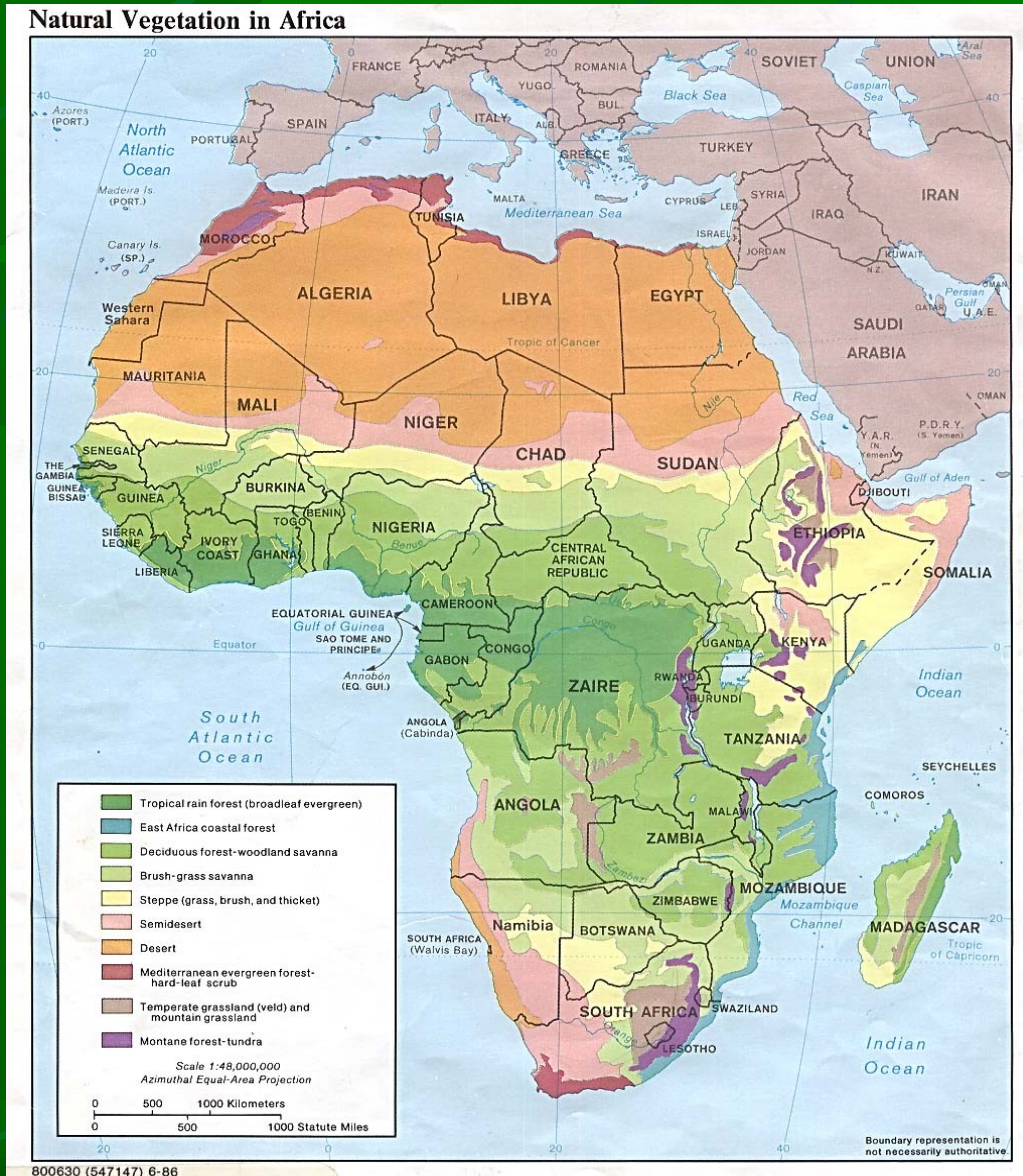
INTRODUCTION

- Le bassin du Congo en général et la forêt camerounaise en particulier comparé à d'autres forêts tropicales semble relativement intact. Seulement, sous ce qui semble être une canopée toujours verdoyante, d'inquiétantes dégradations sont en cours d'où la reconnaissance de l'importance de conserver la forêt et la faune qui est un enjeu majeur pour le développement durable.
- Le Cameroun s'est joint aux efforts de la communauté internationale pour gérer efficacement ses écosystèmes et principalement sa biocénose.
- Ce rapport présente l'état des lieux au Cameroun notamment dans les domaines de la Forêt et de la Faune.

I- PRESENTATION GENERALE

Les études environnementales sur le Cameroun sont particulièrement bénéfiques pour qui veut s'initier aux problèmes du continent.

Point de jonction des régions géographiques occidentale, septentrionale et centrale, le Cameroun est aussi le carrefour où se rencontrent et convergent une diversité faunique et floristique.



I- PRESENTATION GENERALE (Suite et fin)

Qu'il s'agisse du relief, des climats, de la faune, de la flore, de l'hydrologie, le Cameroun présente une telle diversité qu'il est pour ainsi dire, à échelle réduite, la reproduction de toutes les particularités africaines.

Les problèmes majeurs :

- la déforestation qui contribue à la désertification.
- le bois semble être l'unique source de production d'énergie pour une frange considérable de la population.
- les feux de brousse pour des besoins champêtres.
- le commerce du bois qui contribue à aggraver le problème.
- Cette forte pression sur la forêt influence concomitamment le développement des espèces animales.



Les hommes sont largement responsables de ces phénomènes.

II- SITUATION DES FORETS

1- Identification des concernés

- Les pouvoirs publics garantissent et assurent la gestion de cette ressource au profit de la société.
 - ➔ Le Ministère de la forêt et de la faune en sa qualité de prescripteur ;
 - ➔ Le MINEFI en raison des rentrées des recettes générés ;
 - ➔ Le MINMEE du fait de l'énergie produite par cette biomasse ;
 - ➔ Le MINAGRI pour lequel la forêt est source de terres et support de la production agricole et par ricochet de sécurité alimentaire.
 - ➔ Le MINDIC dont les ressources forestières alimentent notamment l'industrie de bois et pharmaceutique ;
 - ➔ etc.
- Les populations dont le support et le cadre de vie sont liés à la forêt.
- Les opérateurs économiques qui bénéficient des retombés des activités de ce secteur et gèrent environ 47 000 emplois informels et formels.
- La coopération internationale, les ONG, les chefs traditionnels constituent des concernés indirects.

II- SITUATION DES FORETS (Suite)

2- Le cadre juridique et institutionnel

La loi N° 94 / 01 du 20 Janvier 1994 et son décret N° 95 / 531 du 23 Août 1995 ainsi que les textes pris pour son application fixent le régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche en vue d'atteindre les objectifs généraux des politiques forestières dans le cadre d'une gestion intégrée assurant de façon soutenue et durable, la conservation et l'utilisation desdites ressources et des différents écosystèmes.

Le nouveau code forestier qui répartit la forêt en deux grands ensembles :

- la forêt permanente assise sur des terres pouvant être affectées à la forêt (forêts domaniales, forêts des collectivités) et
- la forêt permanente assise sur les terres pouvant être affectées à d'autres activités économiques (agriculture, élevage, exploitation minière, etc.)

II- SITUATION DES FORETS (Suite)

3- Dispositions pour la protection et la conservation

Au terme de l'article 11, l'Etat est le gardien du patrimoine forestier. Il a la charge d'en assurer sa préservation et d'empêcher les activités potentiellement destructrices.

La loi prévoit aussi :

- la conservation ex-situ de la biodiversité par des banques de ressources génétiques, jardins botaniques et zoologiques, etc.
- la conservation in situ ;
- l'interdiction des activités jugées dangereuses (feux de brousse, défrichement, déversement de déchets toxiques ou nocifs...)
- l'institution d'études d'impact environnemental pour tous projets susceptibles de produire d'éventuelles perturbations.



II- SITUATION DES FORETS (Suite)

4- Analyse des données socio-économiques

Le bois avec environ 21% de la valeur des exportations représente le deuxième produit en valeur d'exportation au Cameroun.

Il génère environ 45 000 emplois et contribue à hauteur d'environ 5% à la formation du PIB.

Plus de 80% de la population tire son énergie de la biomasse qui, de ce fait, représente 64% de l'énergie consommée au niveau national.

D'après certaines études menées par la FAO depuis une décennie, la répartition des facteurs destructeurs de la forêts se présentent ainsi qu'il suit :

- 60% résultent des cultures sur brûlis incontrôlés
- 30% résultent des grands projets industriels agricoles
- 10 proviennent d'une exploitation irrationnelle du bois.

II- SITUATION DES FORETS (Suite)

4- Analyse des données socio-économiques (Suite)

Le document du PAFT[1] avance un taux de défrichement annuel de 100 000 ha en forêt dense, ce qui correspond par exemple à une régression forestière pour la période allant de 1976 à 1986, d'environ 1 000 000 ha. Si l'on tient compte de la croissance de la demande en bois de cette période à nos jours, ces chiffres doivent être revus à la hausse.

De plus, si l'on extrapole ces chiffres aussi bien en zone de forêt que de savane, l'on aboutit, pour la même période, à une perte de matière ligneuse exploitées de l'ordre de 15 millions de m³, soit :

- 2,5 millions de m³/an pour l'exploitation formelle ;
- 12 millions de m³/an pour l'exploitation de bois de feu ;
- 0,5 millions de m³/an pour l'exploitation artisanale.

[1] Plan d'Action Forestier Tropical

II- SITUATION DES FORETS (Suite)

4- Analyse des données socio-économiques (Suite)

- En réalité, le rythme de disparition du couvert végétal est d'environ 150 000 ha/an entre, soit une perte de l'ordre de 1 500 000 ha entre 1976 et 1986; ce qui a ramené la superficie forestière exploitable de
17 500 000 ha à 16 000 000 ha.
- La politique de reboisement n'étant pas toujours appliquée, on peut estimer à environ 100 000 000 m³ les pertes de bois toutes catégories, dues aux activités d'exploitations et de défrichement de la forêt. Il faudrait à cet effet reboiser à un rythme (hypothèse faible) de **35 000 ha/an** ce qui paraît invraisemblable pour un pays comme le Cameroun.
- Au rythme de cette disparition, le couvert forestier n'existerait plus dans un siècle et demi :
 $16\,000\,000\text{ ha} / 100\,000\text{ ha/an} = 150\text{ ans}$
- Mais si on tient compte de l'accroissement de la population, des effets de la crise et de la dévaluation, le taux de dégradation du couvert forestier se situerait à nos jours à environ 150 000 ha/an. Si nous sommes proche de la vérité, la forêt camerounaise devrait disparaître dans moins d'un siècle :
 $(16\,000\,000\text{ ha (1986)} - (20 \times 100\,000\text{ ha (2006)))) / 150\,000\text{ ha/an} = 93,33\text{ ans}$

Ces chiffres simples devraient faire réfléchir sur la perte potentielle que peut entraîner le défrichement total d'un ha de forêts sans toutefois porter un quelconque préjugé sur les apports positifs que ce défrichement pourrait susciter.

II- SITUATION DES FORETS (Suite et fin)

5- Les problèmes

Malgré les efforts le patrimoine forestier est en nette dégradation sous l'effet conjugué des facteurs maîtrisables et non maîtrisables.

Ainsi le problème centrale est **la diminution progressive du couvert forestier.**



Les causes directes et immédiates de cette diminution sont :

- **La gestion déficiente du patrimoine forestier** qui résulte des prestations insuffisantes de l'administration et du manque de respect envers les exigences liées à la protection de la forêt.
- **L'exploitation désordonnée des ressources forestières** caractérisée par une exploitation forestière très sélective visant essentiellement les essences les plus appréciées par le marché, le non respect de la réglementation forestière (non respect du cahier de charge par les exploitants en vue d'assurer la conservation des forêts), des techniques et du matériel d'exploitation inapproprié qui entraîne un gaspillage excessif caractérisé par les abandons sur parc de nombreuses billes de bois et des quantités impressionnantes d'essences et une forte demande en bois.
- **L'occupation désordonnée de l'espace forestier** par l'envahissement des réserves forestières, la colonisation des terres et un zonage insuffisant des surfaces forestières.

III- SITUATION DE LA FAUNE

1- Identification des concernés

Plusieurs catégories d'agents sont concernés par la gestion de la filière faune. Il s'agit :

→ **Des populations rurales**, qui dans sa grande majorité utilise les ressources fauniques dans son alimentation. Ces populations pratiquent la chasse comme activité lucrative. Activités ayant un impact considérable sur la faune en détruisant ou en modifiant son habitat.

→ **Des pouvoirs publics** qui élaborent et mettent en œuvre les politiques en matière de faune, contrôlent et gèrent les aires protégées.

→ **Les établissements et opérateurs économiques** qui organisent les activités de chasse sportive ou des circuits touristiques à l'intérieur des aires protégées pour ceux de leurs clients intéressés par l'écotourisme.

→ **Les sociétés forestières** qui par l'ouverture des routes forestières crée des pistes de pénétration pour les chasseurs. De plus l'exploitation forestière elle-même est une cause de perturbation de l'habitat de la faune sauvage.

→ **Les ONG, la Coopération internationale** qui mettent en œuvre des concepts et des financements nécessaire pour promouvoir la protection de la faune.

III- SITUATION DE LA FAUNE (Suite)

2- Cadre juridique et institutionnel

La loi N° 94/01 du 20 Janvier 1994 fixent les dispositions en quatre types :

- les dispositions relatives à la protection de la faune et de la biodiversité ;
- les dispositions relatives à la protection des hommes et biens contre les animaux ;
- les dispositions concernant l'exercice du droit de chasse ;
- les dispositions relatives aux armes de chasse ;
- le textes à portée internationale.

III- SITUATION DE LA FAUNE (Suite)

3- Données socio-économiques

On estime à près de 10 000 le nombre d'emplois permanents et temporaires générés par ce secteur.

L'exploitation légale de la faune est assurée par quelques dizaines de sociétés étrangères moyennant un apport financier sous forme de taxes, dans les parcs et réserves de faune.

On estime à environ 4,2 millions d'ha les surfaces totales d'aires protégées à travers le territoire national dont :

- 1,03 millions d'ha pour les parcs nationaux ;
- 1,002 millions d'ha pour les réserves de faune ;
- 2,200 millions d'ha pour les zones cynégétiques.

Certaines études menées par le FAO montre que le Cameroun avec 1,6% de la superficie du continent présente à lui tout seul :

- 54% d'espèces d'oiseaux dont 849 espèces déjà dénombrées ;
- 50% d'espèces de batraciens dont 190 espèces d'amphibiens recensées ;
- 48% d'espèces de mammifères dont 409 dénombrées ;
- 30 à 75% de reptiles dont 183 espèces déjà recensées ;
- 25 à 50% d'espèces de papillons africains dont près de 39 espèces dénombrées ;
- 21% d'espèces de poissons.

III- SITUATION DE LA FAUNE (Suite)

Pour protéger et gérer ce patrimoine, le Cameroun dispose d'un réseau d'aires protégées dont la superficie totale est de **4 232 899,07 ha** représentant ainsi près de **9% du territoire national**, et se répartissant ainsi qu'il suit :

TYPES D'AIRES PROTEGES	NOMBRE	SUPERFICIE (ha)
- Parcs nationaux	07	1 030 900
- Réserves de faune	07	1 002 995
- Zones cynégétiques	26	2 200 000
- Jardins zoologiques	03	407
TOTAL		4 232 899,07

III- SITUATION DE LA FAUNE (Suite et fin)

4- Les problèmes

Le problème principal est **la mauvaise exploitation du potentiel des aires protégées et des ressources fauniques.**

Les causes directes et immédiates de ce problème se recrutent parmi :

- **les feux de brousse** qui, devenant difficile à contrôler, détruisent la plupart des espèces ligneuses jusqu'au stade semis et parfois jusqu'à l'intérieur des aires protégées détruisant ainsi l'habitat réservé à la faune sauvage ; ainsi que les activités agricoles et pastorales.
- **l'envahissement des aires protégées** dû à la non matérialisation des dites aires et à la fortes pression exercée sur les terres qui découle de l'effet conjugué d'une démographie galopante et de l'absence de planification dans l'allocation des terres.
- **la gestion déficiente des aires protégées et des zones cynégétiques** notamment le non respect de la réglementation, l'insuffisance du contrôle et d'infrastructure d'aménagement (faible capacité des services forestiers en charge de la faune à cause de l'insuffisance du personnel de terrain, parfois peu qualifié et généralement sous équipé et peu motivé.

Sur 4,2 millions d'ha d'aires protégées, on compte 300 gardes forestiers soit 14 000ha par garde).

- **le braconnage** lié à trois facteurs : la forte demande en gibier ; le non respect de la réglementation et la non participation des populations à la gestion de la ressource.

La forêt et la faune ne constituent pas les seules préoccupations environnementales au Cameroun, Afrique en miniature disposant d'écosystèmes divers. Les écosystèmes humides, l'environnement urbain, les rejets industriels et la réalisation des grands projets dans ce pays émergent feront l'objet de notre prochain rapport.

Une bonne présentation de la situation environnementale au Cameroun nous demandera un certain nombre de matériels. Il s'agit de :

- 1 appareil photo numérique ;
- 1 GPS ;
- 1 ordinateur portable ;
- 1 clé USB.

CONCLUSION

En dépit d'un potentiel forestier et faunique qui apparemment est encore représentatif dans certaines localités, la contribution à la gestion durable de ces ressources et au processus d'amélioration et de maintien des écosystèmes restent sans effet concret.

Quelques constats se dégagent de l'observation situationnelle :

En ce qui concerne les forêts,

- la déforestation s'intensifie au Sud – Cameroun ;
- les populations sont exclues du processus de gestion des ressources forestières et de partage réel des bénéfices de l'exploitation forestière ;
- l'exploitation forestière n'est pas encore un facteur de développement local.

En ce qui concerne la faune,

- la déforestation crée une pression la densité et la diversité faunique ;
- le braconnage nourrit de puissant réseaux soutenus par des personnalités et des autorités au dessus de tout soupçon.

Certes, la richesse faunique et floristique doit être exploitée. Mais pour la gérer dans le sens d'un développement durable, elle doit aussi être au bénéfice des hommes qui en dépendent. Or, sa forme actuelle non seulement constitue une menace sérieuse pour sa propre survie, mais représente une menace pour la survie physique, socio-économique, culturelle et politique des populations forestières Pygmées et Bantu d'une part, et pour l'avenir de l'humanité d'autre part.

Les enjeux aux plans national et international appellent à un changement d'attitudes ; la forêt n'est pas que « bois » et la faune n'est pas que « viande sauvage ». Les lois existantes sont « presque » excellentes mais, seul leur respect par tous est susceptible de consolider l'image de marque du pays et créer les conditions d'un dialogue permanent de tous les acteurs et intervenants.

JE VOUS REMERCIE !

